

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2453

commission principale :

objet : **Election du 37°vice-président de la Communauté urbaine - Procès-verbal**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2001-0002 en date du 10 mai 2001, a fixé le nombre des vice-présidents à 37.

A la suite de l'élection du conseil municipal de la commune de Chassieu, monsieur Paoli n'ayant pas été réélu le 28 novembre 2004, il convient de le remplacer en tant que vice-président.

Convoqué le 7 janvier 2005, il s'est réuni le 17 janvier 2005 à 18 h 00 et, conformément aux dispositions des articles L5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales et à sa délibération n° 2001-0002 a procédé à l'élection du 37° vice-président au bulletin secret.

122 conseillers étaient présents, 20 procurations ont été déposées.

Madame Perrin, messieurs Broliquier, Guétaz et Jeannot ont été désignés comme scrutateurs.

ELECTION DU 37° VICE-PRESIDENT

Le président a ouvert le scrutin.

Il a constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

S'est déclaré candidat monsieur Roland Crimier.

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 134,
- à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 22,
- suffrages exprimés : 112,
- majorité absolue : 57.

Ont obtenu :

- monsieur Crimier	74
- monsieur Bonnard	4
- monsieur Gignoux	4
- monsieur Marquerol	3
- monsieur Vincent	2
- madame Dubost	3
- monsieur Raymond	2
- monsieur Imbert	2
- monsieur Lelièvre	2
- monsieur Jeannot	1

- madame Frieh	1
- monsieur Chevailler	1
- monsieur Terrot	1
- monsieur Bideau	1
- monsieur Benarbia	1
- monsieur Collet	1
- monsieur Barthélémy	1

Monsieur Roland Crimier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 37° vice-président du conseil de Communauté ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Proclame en tant que 37° vice-président, monsieur Roland Crimier

et le déclare installé dans ses fonctions de vice-président.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,